

Janvier

2016

N° 28



Les Voeux du maire

Gonnevillaise, Gonnevillais,

Dès cette nouvelle année, la commune change pour devenir Gonneville-Le Theil. Une mutation tournée vers l'avenir.

Pendant ce temps notre école, soutenue par la municipalité organise un gros projet pour les primaires : un voyage à Londres. L'association des Parents d'élèves se met en quatre pour collecter des fonds à cette intention.

La commission voirie a répertorié toutes les chasses de la commune afin de les classer. Un travail très important pour définir les priorités.

Cette année encore Gonneville a réussi son « défi crêpes » pour le Téléthon puisque plus de 4500 crêpes ont été tournées par une équipe de bénévoles très performante. Qu'ils soient ici remerciés.

Toute l'équipe de la municipalité se joint à moi pour vous souhaiter à tous, Gonnevillaises et Gonnevillais, une très bonne et heureuse année 2016.

Bonne lecture à tous

Luc Dufour

Sommaire

2-3 Un peu d'histoire

4- Gonneville-Le Theil

5- La fréquentation des chasses

6- Le 11 novembre

7-8 L'école

9- 10 L'amicale des parents d'élèves

11- Les dictionnaires- Manéo

12- CCAS

13- TAP

14- Les aînés

15- TNT Haute définition

16- Informations pratiques



Poursuivant le récit quasi quotidien de leur vie au château, Melle de Chivré décrit très bien le comportement des gens et l'ambiance qui régnait dans et hors commune dans ces années troublées. En voici quelques extraits significatifs. Michel Guérard

Mercredi 1er Octobre 1941. 10h du matin. Un ouvrier qui travaille au camp vient demander la maison du jardinier pour sa famille qui a tellement eu peur la nuit dernière qu'elle veut quitter Cherbourg.

3h. Le capitaine nous demande cette maison pour les sous officiers du village. Trop tard, elle est promise aux réfugiés. Nous causons un peu avec lui. Nous lui disons que l'hiver va peut-être gêner les armées. « Pas du tout, répond-il, ce n'est pas comme avec Napoléon, notre matériel ne craint rien ». Nous n'avons pas pu nous empêcher de rire. Il nous dit qu'ils ont été surpris du nombre d'hommes et du matériel des Russes. Ils vaincront les russes et ensuite l'Angleterre qu'il faut abattre (nous n'avons rien répondu) et nous ferons l'occupation de l'Angleterre dit-il.

Samedi 4 Octobre. 8h du matin. La cloche d'alarme ! Que se passe-t-il ? Sans doute des avions anglais signalés. Pas du tout, on ferme les grilles, fils barbelés devant, fils de fer barbelés à l'entrée, en arrière. Les hommes se précipitent en tenue de campagne, casques, fusils, masques à gaz. Les uns dans la montagne, deux au donjon. « Tommy ? » demandons-nous par la fenêtre. Non, répond un soldat. « alors qu'est-ce donc ? » Les sentinelles derrière les grilles, ils courent tout affolés dans la campagne. Mon dieu que va-t-il arriver ? On apprend à la ferme que les routes sont barrées. Geneviève ne peut partir à St.Pierre. Sûrement les Tommies ont débarqué cette nuit, ou sont descendus en parachute. En moins de 5 secondes, la valise est bouclée avec papiers et ce qu'il y a de principal à emporter. Nous faisons lever notre pauvre maman dans le cas où il faudrait nous réfugier dans le donjon. Pendant un quart d'heure nous nous résignons à notre sort d'être enfermées dans le cantonnement et attendons que le bombardement commence.

8h1/4. Signal de la cloche d'alarme que c'est terminé ! On rouvre les grilles, tous les hommes rentrent dans les baraques ! Simulacre sans doute !!! mais pour avoir eu peur, c'est réussi...

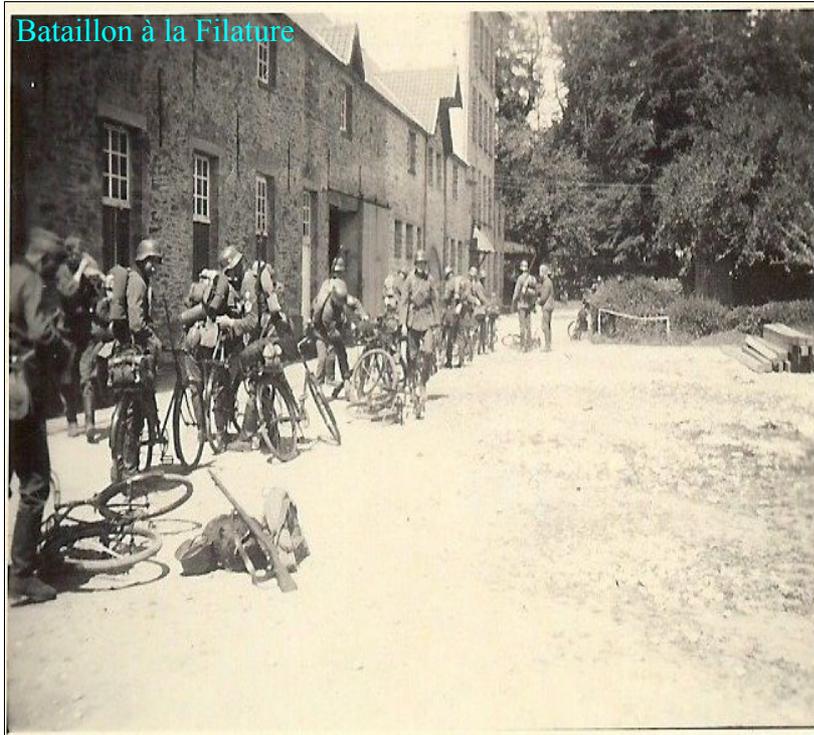
Dimanche 5 octobre. L'orchestre joue l'hymne autrichien. On raconte ces temps-ci qu'une petite vedette anglaise a débarqué à Réville. Les occupants ont tué 5 garde-côtes allemands. Un de ceux-ci, seulement blessé a pu raconter comment cela s'était passé, sans quoi les notabilités de la commune auraient été prises en otage.



Visite de Goering à l'aéroport

Mercredi 8 octobre. La grande foire des chevaux à Brix. Les prix ont monté d'une façon fantastique, 45.000, 69.000, tel est le prix atteint ce jour-là. Un cultivateur ayant vendu cinq poulains est revenu avec la somme de 212.000, où va-t-on ?

Bataillon à la Filature



Mardi 18 Novembre. Le bruit court que la compagnie part définitivement. Tous les soldats ont l'air très triste, les uns sont même en pleurs. Le sous-officier S.C. est furieux paraît-il parce qu'il est désigné pour la Russie ! On dit que la moitié du contingent part pour Paris, l'autre moitié pour l'Allemagne. C'est une très grande attrape pour la compagnie qui croyait bien terminer la guerre ici.

Mardi 25 Novembre. 6h1/2 du soir. La nuit tombe. Les avions anglais ronronnent autour de nous. La DCA tire. 15 projecteurs se croisent et ne trouvent rien. « L'alarm glock » sonne. Les Tommies lancent plusieurs boules éclairantes. Cela dure 1 heure environ. Résultat 4 tués à Bretteville-le facteur, sa femme et leurs 2 enfants. Plusieurs bateaux sont coulés. Tous nos locataires d'outre-Rhin restent. Ils sont ravis. « Gutt Gonneville » disent-ils (bien Gonneville).



L'orchestre du régiment sur le perron du château .

Dimanche 14 décembre. Ces jours-ci grand mouvement d'avions sur le camp. Cette semaine, ceux de Monsieur Fleury à la filature , du petit camp et de la cavarerie sont partis. Les côtes se dégarnissent. Un soldat reste dans chacune de ces maisons pour les tenir à leur disposition.

Au premier janvier Gonneville deviendra Gonneville–le-Theil. moment historique pour Gonneville, c'est une page qui se tourne définitivement vers l'avenir.

En effet, la commune nouvelle va prendre la place des deux communes qu'étaient Gonneville et Le Theil.

Pourquoi ce choix?

Il est vraisemblable que dans un avenir proche les communes de moins de mille habitants seront amenées à disparaître et donc à s'unir de gré (la liberté de choix) ou de force (en fermant le robinet des finances).

Pour que Gonneville devienne une commune de plus 1000 habitants, il fallait trouver un partenaire qui ne soit pas trop différent, qu'il soit limitrophe, que sa fiscalité ne soit pas trop éloignée de la nôtre, et que les équipes en place soient en accord sur les points principaux pour pouvoir travailler ensemble sereinement.

Au cours de l'année écoulée plusieurs discussions ont eu lieu avec la communauté de communes en vue de la création d'une Commune –canton, mais ce projet n'a pas abouti.

C'est donc tout naturellement que Le Theil et Gonneville se sont rencontrés. Les affinités étant «bonnes» entre les deux maires, une réunion a eu lieu avec les adjoints, puis une autre avec les conseils municipaux et finalement une charte a été élaborée et présentée au public, d'abord au Theil puis à Gonneville. Lors de ces réunions publiques de nombreuses questions ont été posées par les habitants et les deux maires y ont répondu honnêtement. Même si les décisions ont dû être prises rapidement, le gouvernement ayant décidé de mettre en place un bonus financier pour les nouvelles communes créées au 1^{er} janvier 2016, elles restent malgré tout réfléchies.

Bien sûr tout changement n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement de notre commune mais nous sommes au travail. L'équipe qui sera en place, composée de 11 Gonnevillais et de 8 Theillais sera motivée pour faire de notre commune nouvelle une valeur sûre du Canton.

Gonneville-le-Theil sera la première commune du territoire communautaire en superficie et la deuxième en population.

Alors que l'on s'oriente vers le Grand Cotentin en matière de communautés de communes il est important d'avoir des pôles de proximités forts que sont les communes, tout en restant à taille humaine dans un territoire visible par tous.

Un recensement des chemins vicinaux a été fait par la commission voirie cet été, il en résulte que sur les vingt-cinq kilomètres presque tous parcourus par la commission l'état de ces chemins est globalement satisfaisant. Nous nous servirons de cette étude pour apporter les améliorations si cela se trouvait nécessaire.

Nous classerons donc ces chemins en trois catégories.

1) **Les chasses agricoles** seront maintenues dans un état correct d'empierrement afin que les engins agricoles puissent y circuler dans de bonnes conditions, avec un élagage des haies empiétant sur la voie de roulement. Il est rappelé cependant que les branches en surplomb resteraient à la charge des propriétaires s'il en résultait une gêne pour la circulation.

2) **Les chasses piétonnières** seront entretenues de façon à ce que nos promeneurs puissent continuer à circuler en toute quiétude.

3) **Les chasses à eau** feront l'objet uniquement d'un débroussaillage afin que les eaux de ruissellement puissent s'y écouler sans obstacle. Dans un souci de bon fonctionnement elles ne seront pas ouvertes à la circulation et seront barrées.

Il est rappelé que les voies communales appartiennent au domaine public de la commune sur le territoire de laquelle elles sont situées selon l'article L.141-1 du code de la voirie routière et elles sont affectées à la libre circulation du public. Toutefois, l'article L.161-5 du code de la voirie routière prévoit que l'autorité municipale est chargée de la police.

Il a été constaté que des véhicules (voitures, motos, quads) roulaient à des vitesses excessives sur nos chemins, nous demandons à ces personnes de respecter des vitesses adaptées pour le bien de tous.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie une demande de Manche Tourisme afin d'obtenir l'autorisation pour que des cavaliers itinérants puissent emprunter certains chemins communaux. Après lecture des chemins empruntés par les cavaliers et après délibération le conseil autorise le passage de chevaux et le balisage de l'itinéraire selon le tracé évoqué.

Arbre riverain de la route communale ou du chemin rural compromettant le bon fonctionnement du service téléphonique et potentiellement dangereux pour la sécurité des usagers de la route.

Il est rappelé aux riverains que les arbres ou branchages risquant une interruption du service téléphonique doivent être impérativement élagués. Les réparations effectuées pour la remise en état du service pourraient leur être facturée par la société en charge du réseau. Les pouvoirs de police du Maire permettent de commander une action immédiate sur les arbres qui font obstacle au fonctionnement normal du réseau téléphonique selon l'article L2212-2 du CGCT.



Cette année, c'est à Gonnevillle que la cérémonie cantonale a eu lieu.

Après la dépose d'une gerbe à la stèle des victimes civiles par Madame Jeanne Leliepault, les dix-huit porte-drapeaux sont entrés dans l'église où la cérémonie religieuse a été célébrée par monsieur l'abbé Pien. A la sortie, le président des Anciens combattants et le maire ont déposé une gerbe au monument aux morts et les enfants de l'école emmenés par Madame Marie, la directrice, ont déposé chacun une rose rouge à côté.

Mr Dufour, maire, a lu le discours du Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants. Après la lecture toujours émouvante des noms des victimes de la Grande guerre il a demandé une minute de silence empreinte de recueillement.

Les enfants, comme à l'accoutumé depuis une dizaine d'années, ont alors entonné « La Marseillaise » toujours très impressionnante. Après les remerciements aux porte-drapeaux par les maires du canton tout le monde s'est retrouvé autour d'un verre dans la salle du Château mise à disposition de la commune gracieusement par Mr de Montfort.



L'Ecole Maurice TOLLEMER

Cette année, l'école compte 79 élèves (mais bientôt 81 avec deux arrivées en janvier) répartis ainsi:

- 14 élèves en maternelle dans la classe de Monsieur CARON, secondé par Madame LETERRIER.
- Madame SCHAMPANIER a 22 élèves en GS-CP (12 GS et 10 CP)
- 24 élèves en Cours Élémentaire (9 CE1 et 15 CE2) dans la classe de Madame TREFOUEL qui s'occupe également de l'enseignement de l'anglais dans les deux classes.
- 19 élèves en CM1-CM2 dans la classe de Madame MARIE, enseignante et directrice de l'école. Elle est remplacée le vendredi par Mme Turquet.

Les horaires de l'école ont à nouveau changé. Les enfants terminent à 16h le lundi, mardi et vendredi, et à 15h le jeudi pour laisser la place aux Taps (Temps d'activités périscolaires) de 15h à 16h30. Les Taps sont organisés pour la première année par la Communauté de Communes.

Cette année, l'école travaille sur le thème des pays du monde. Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 organisent un voyage à Londres qui aura lieu au mois de mai. Les élèves ont des correspondants anglais et communiquent grâce à la plateforme E-Twinning de l'Education Nationale. Les parents s'investissent beaucoup. Un marché de Noël a été organisé avec une marche aux lanternes que les élèves avaient fabriqués. Les Taps s'investissent aussi pour nous aider, un ours Paddington a été fabriqué.

Lors du premier trimestre, les maternelles et les GS-CP ont travaillé sur le thème des Amérindiens et ont réalisé de belles productions pour l'exposition du Téléthon.

Les CE1-CE2 ont réalisé deux puzzles géants sur le thème de Londres : Big Ben (monument) et Gruffalo (monstre de littérature de jeunesse anglaise).

Les CM1-CM2 ont fabriqué des masques en matériel de récupération. Ils participeront pour la deuxième année aux rencontres-danse en faisant danser la Charte de la laïcité.

L'école dispose d'un blog où les enseignants et les élèves mettent régulièrement des nouvelles. N'hésitez pas à le consulter régulièrement à cette adresse :

<http://blogs.etab.ac-caen.fr/ecole-gonneville/index.php/>

L'équipe enseignante

Les travaux des enfants pour le Téléthon sur le thème des pays du monde



Le Téléthon 2015



Marche : 45€

Dons : 160€

Crêpes : 1870.40€ soit 375 douzaines soit 4500 crêpes.

Total de 2076.40€

Merci à tous les cultivateurs qui ont offert le lait.

Merci à la mairie pour tous les autres ingrédients.

Merci aux nombreux bénévoles





L'amicale des parents d'élèves a le plaisir de vous présenter les membres du nouveau bureau :

- (1) Delphine LEBOEUF : PRESIDENTE
- (2) Jean-Sébastien HEDERER : VICE-PRESIDENT
- (3) Guillaume LE MOING : TRESORIER
- (4) Julien LEPINGARD : SECRETAIRE



La nouvelle équipe, très investie, a depuis le début de l'année scolaire déjà mis en place plusieurs actions qui ont rencontré un très beau succès comme la vente de chocolats, de sapins de Noël et petit marché de Noël lors de la marche aux lampions très légèrement écourtée par une pluie battante ! L'intégralité des bénéfices de la vente de sapins de Noël et de la marche aux lampions va être reversée directement courant janvier à l'équipe enseignante afin de contribuer au financement du voyage à Londres prévu en mai 2016.

Plusieurs manifestations vont être organisées dans les mois à venir, certaines sont encore en projet et d'autres déjà établies, comme la tombola ou encore la kermesse qui se déroulera le dimanche 26 juin 2016.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidées à la réalisation de la marche aux lampions pour leur investissement que ce soit pour la confection des objets à vendre au marché, des lampions ou même des crêpes !

L'amicale des parents d'élèves vous souhaite une très bonne année 2016 !!!

Delphine Leboeuf
Présidente





Comme chaque année, nos futurs collégiens se sont vu remettre un dictionnaire de Français de la part de la communauté de communes et un dictionnaire Français-Anglais de la part du Conseil Départemental. Nous leur souhaitons de belles études!

Transport de proximité

0 800 150 050

Permet de faciliter les déplacements des personnes en milieu rural
Il fonctionne selon des jours, des points de destination et des horaires fixes,
uniquement sur *réservation la veille du déplacement avant 16h00.*

La prise en charge se fait au *domicile de l'utilisateur.*

Tarifs: 2,30 € Trajet simple / 4,60 € Aller-Retour (carte de 12 trajets: 23 €)

Par exemple, tous les mercredis, MANEO Navette vous permet d'aller au Marché de St Pierre Eglise.

Arrivée 10h – Départ 12 h (Réservez au plus tard la veille avant 16 h).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) **02.33.22.90.91 (Mairie)**

Un questionnaire a été distribué sur l'ensemble du territoire Gonnevillais, au début de l'été, afin de connaître les attentes de chacun d'entre vous, en matière d'aides à la personne.

19 personnes ont répondu au questionnaire, dont les principaux thèmes sont:

- **Besoin d'aide** à la personne (entretien de la maison, promenades, courses, jardinage...):

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) **02.33.77.13.20** et Vivre chez soi **02.33.87.51.50** interviennent déjà chez des particuliers et peuvent vous aider!

- **Besoin d'une assistance pour le maintien à domicile** en toute sécurité. La commune a signé une Convention avec Présence Verte. Des tarifs préférentiels sont appliqués. Mise en place d'un système de téléalarme ou d'un réseau de soutien pour les personnes vivant seules. **0825 004 116**

- **Besoin** de faire appel au **portage de repas chauds** le midi du lundi au samedi, pour des besoins ponctuels ou réguliers.

Se renseigner à la Mairie de Fermanville **02.33.88.56.66** (Sandrine MAUDUIT)

- **Besoin de vous déplacer?**

MANEO Navette, sujet développé sur la page précédente.



- **Besoin d'assistance aux démarches administratives et informatiques**

Nous rappelons qu'une permanence a lieu tous **les 1ers vendredis du mois**, de **17 h 30 à 18 h 30 à la Mairie**, quels que soient vos besoins.

Pour information, un container textile « **Relais enfants** » a été installé auprès des containers de l'école.

Depuis 2013, suite à la réforme des rythmes scolaires initiée par le ministère de l'Éducation nationale, la commune et la communauté de communes oeuvrent à proposer des activités en dehors des heures de classe. Ces temps d'activités périscolaires (ou TAP) complètent le parcours éducatif et permettent aux enfants de développer leur curiosité en leur proposant des ateliers ludiques et de découverte, avec des thématiques variées : culture (danse, art du cirque, arts plastiques...), sport (sports collectifs et individuels), loisirs (activités manuelles, jeux de logique...). Les ateliers TAP sont des activités auxquelles ont accès tous les élèves de la commune, gratuitement et de manière facultative sur des horaires définis (le jeudi après-midi de 15H à 16H30). Ci-joint des exemples de quelques réalisations réalisés par les élèves :



Le loto du dimanche 18 octobre 2015 a remporté un large succès.

Merci à tous les bénévoles.

Les Aînés se sont retrouvés à un déjeuner spectacle à Saint James le jeudi 26 novembre 2015.

Le dimanche 6 décembre 2015, 21 adhérents du club des Aînés ont apprécié le repas, au panoramique à La Pernelle, offert par le club.

Dates à retenir :

- galette des Rois + repas le 07 janvier 2016
 - loto le 21 février 2016
 - assemblée générale le 28 avril 2016

Bonnes fêtes de fin d'année





Dans la nuit du 04 au 05 Avril 2016, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) passera à la Haute

Définition (HD) sur toute la France métropolitaine.

En effet, la norme MPEG-2 jusqu'à présent utilisée, sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4, plus récente et plus performante.

Pour cela, il convient de posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue.

Pourquoi ?

Cette évolution va permettre de moderniser l'offre télévisuelle actuelle :

afin d'offrir aux téléspectateurs une meilleure qualité de son et d'image

et de libérer de la ressource supplémentaire, pour améliorer la capacité des services de très haut débit mobile.

Qui est concerné ?

L'évolution de la norme de diffusion de la TNT **concerne tous les foyers**, tout dépend du mode de réception de la télévision :

par l'antenne râteau (individuelle ou collective) : **il convient de vérifier que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est « HD »** ; pour cela, un test simple existe :



Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un adaptateur compatible est nécessaire (vendu à partir de 25/30€).

Le 05 Avril 2016, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leur poste de télévision.

les opérateurs de câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période. Il convient cependant de vérifier, conformément au petit test ci-dessus, que vos équipements sont bien compatibles « HD » ou de contacter votre opérateur.

L'ADSL et la fibre optique NE sont PAS concernés car leurs équipements sont déjà compatible « HD ».



Informations pratiques

16

Mairie
3 Route de la Planque
50330 GONNEVILLE
www.gonneville-cotentin.com

Horaires d'ouverture de la mairie au public :
"le mardi de 8h à 11h et de 13h30 à 17h00
"le vendredi de 16h à 18h30

Secrétariat :
Stéphanie ROUPSARD
Sophie BERTEAUX
Tel/ Fax: 02 33 22 90 91

Maire : Luc DUFOUR	Tel : 02 33 54 68 68	Port: 06 83 78 14 27
1er adjoint: Gérard VAULTIER	Tel : 02 33 43 31 28	Port: 06 66 23 37 80
2ème adjoint: Patrice LEBUGLE		Port: 06 60 27 86 48
3ème adjoint : Bernard LEMAGNEN	Tel : 02 33 54 26 91	Port: 06 84 63 54 07

Ecole

Direction : Mme Sophie Marie	Tel : 02 33 54 62 12	ce.0501656d@ac-caen.fr
Cantine scolaire Carole LEPREVOST		Tel : 02 33 54 37 81
Garderie périscolaire Isabelle EUDES		Tel : 02 33 20 55 43

Salle polyvalente: renseignements et réservation au secrétariat de mairie
Responsable du cimetière : Bernard LEMAGNEN

Prêtre de la Paroisse presbytère de St Pierre-Eglise

Mr l'abbé Pascal PIEN	Tel : 02 33 54 32 29
-----------------------	----------------------

Présidents des associations

Amicale des Aînés Bernard LEMAGNEN	Tel: 02 33 54 26 91	Port: 06 84 63 54 07
Association des anciens combattants Fernand DUBOST		Tel : 02 33 22 93 09
Amicale de L'école Delphine LEBOEUF		Tel: 02 33 20 61 09
Comité des fêtes		

Collecte des ordures ménagères

Elle est effectuée **tous les vendredis**. Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés le jeudi soir à l'entrée de votre propriété ou au bout des chemins inaccessibles par le camion poubelle.

Des conteneurs destinés à recueillir les déchets recyclables (cartons, papiers, verres, plastiques...) sont installés près du groupe scolaire, à la Vallée et à la Haye de Digosville.

Il est demandé de maintenir ces lieux en état de propreté et de ne pas faire de dépôts autour des conteneurs. Il n'y aura pas de ramassage des encombrants en 2015.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St-Pierre-Eglise : Tel: 02 33 23 19 55

Du 1er Octobre au 31 mars

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi 13h30 – 17h30

Samedi 9h – 12h /13h30 – 17h30

Du 1er avril au 30 septembre

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi 13h30 – 18h30 Samedi: 9h00- 12h00 et 13h30-18h30